

bonne volonté comme il l'a fait que le gouvernement gagnera la confiance des membres des divers comités qui étudient les crédits. Les membres des comités devront se montrer conciliants pour ce qui est de la participation des ministres, mais si les ministres jouent les grands seigneurs et refusent de comparaître devant les comités, les choses vont se gâter. Toutefois, quant à la semaine dernière, je n'ai aucune raison de me plaindre, ni des ministres ni des fonctionnaires.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant formuler une plainte contre un geste, à mon avis, délibéré de la part du leader de la Chambre, quand il a établi l'horaire de l'étude des crédits en question et de leur retour à la Chambre. Je m'en suis déjà plaint au sein du comité, notamment au sujet des crédits de \$1, qu'il nous aurait fallu étudier de façon beaucoup plus détaillée, mais cela n'a pas été possible vu le délai fixé.

Un ordre de la Chambre concernant l'étude des crédits par le comité a été émis presque concurremment au dépôt des prévisions budgétaires, alors que les députés n'ont pas eu l'occasion de voir la rallonge budgétaire finale et d'en étudier les implications. Ce n'est pas en cinq minutes que l'on peut étudier à fond une telle question. Il faut examiner les crédits et en étudier les effets. Malgré cela, on a demandé lundi dernier à la Chambre d'approuver un ordre renvoyant ces crédits au comité permanent des prévisions budgétaires en général et ce comité a commencé ses auditions à 9 h. 30 le samedi suivant. L'étude des crédits devait être terminée pour jeudi soir au plus tard et les ministres avaient espéré, je suppose, que ce serait avant cela. C'est pourquoi nous avons siégé le mardi. Le mercredi, il y a eu un vote et je crois que nous avons siégé en comité à peu près une heure et quart. Il va sans dire que nous avons recommencé à 9 heures et demie le jeudi. Je m'oppose à ce genre de chose. Il est vrai que le gouvernement ne demandait que 200 millions de dollars: quelque 50 millions reportés et un nouveau crédit d'environ 150 millions. Mais le temps que nous consacrons à l'étude des prévisions doit-il être proportionnel au montant en cause? Autrement dit, attribuera-t-on au comité tant de millions l'heure? Je proteste.

Il y a aussi un autre point très important. J'ignore combien de personnes ont dû consacrer presque toute la fin de semaine à préparer en surtemps les procès-verbaux et témoi-

gnages, pour que la Chambre les voie cet après-midi. Grâce à des démarches spéciales, j'ai pu obtenir mon exemplaire de compte rendu de jeudi vers 2 h. 45 cet après-midi, après mon arrivée à la Chambre. J'ai dû l'envoyer chercher. C'est inacceptable.

On demande aux députés de participer au débat; on s'attend à ce qu'ils soient au courant de ce qui s'est passé au comité et pourtant ils n'ont pas le compte rendu des délibérations. C'est à cela que je trouve à redire. Cela équivaut à la proposition 16A. En d'autres termes, le leader du gouvernement à la Chambre enjoint à un certain comité de terminer ses travaux dans un certain délai, peu importe si les questions à l'étude sont compliquées ou si les députés découvrent une foule de choses qui exigent une enquête. A vrai dire, cela n'importe guère, dit-il, il faut que le travail se fasse dans le délai prévu, sinon, cet ordre de la Chambre a force exécutoire et, s'il est mis aux voix, nous vous forcerons la main. Je m'y oppose parce que c'est une manœuvre d'intimidation. Le président du Conseil du Trésor peut faire la grimace, mais c'est encore plus que cela. Je dis sans hésiter que nous jugeons le procédé inacceptable.

Je prierais les députés de se reporter aux procès-verbaux et témoignages du comité, en particulier aux pages 91 et 92. Je me suis d'abord arrêté au crédit des éventualités du Conseil du Trésor, soit le crédit n° 5b. Mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a raison de dire, à mon avis, qu'il peut donner lieu à des abus. On en a trop étendu la portée, d'après moi. Je saisis le but que poursuit le ministre, comme je le lui ai dit lors d'une séance du comité, mais il a choisi le mauvais crédit. Le compte de prévoyance du Conseil du Trésor n'est pas un fourre-tout; ce n'est pas une caisse pour accumuler des réserves comme le prévoit ce crédit. Rien n'y exclut explicitement la possibilité d'une razzia. Je tiens à vous l'assurer, je surveille les événements avec beaucoup d'appréhension. A moins que la Chambre ne se dissocie des directives relatives à l'utilisation de ce compte, nous verrons surgir un jour un cas d'urgence si le gouvernement ne peut faire adopter un projet de loi ou faire approuver certaines prévisions budgétaires—certainement pas une situation imprévue ou urgente que ce compte est supposé prévoir—et le gouvernement mettra alors la main sur ces réserves simplement parce qu'elles seront là. Je crains l'avenir.